



# ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale de la Vienne**

**Ecole académique de la formation  
continue**

**Pôle Parcours professionnel**

**Affaire suivie par :**

Christelle Vibrac  
Responsable administrative et  
financière  
05 16 52 64 88  
Ikram Moussouni  
05 16 52 67 78  
Laetitia Colder  
Ingénieur de formation  
05 16 52 62 93

[Parcours-professionnel.eafc@ac-poitiers.fr](mailto:Parcours-professionnel.eafc@ac-poitiers.fr)

**Conseiller technique Ecole  
inclusive**

Patrice Fondin  
[patrice.fondin@ac-poitiers.fr](mailto:patrice.fondin@ac-poitiers.fr)

**Rectorat de l'académie de Poitiers**  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86022 Poitiers cedex

**30/06/2025**

**CPI :**

Jean-Charles LINIER, chef de la  
DPE  
Yannick Thévenet, chef du SAIIO

## Recueil de candidatures des enseignants titulaires aux Modules de formation d'Initiative Nationale (MIN) dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers – année scolaire 2025-2026

### Références :

Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 ; arrêté du 10 février 2017 ;  
Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 ; Circulaire du 12 février 2021 ;  
Courrier adressé aux recteurs du 26 juin 2025 relatif aux modalités de  
déploiement et d'inscription relatives aux stages MIN ASH au national et  
en académie

### Pièces jointes :

Annexe 1 – Liste des MIN ASH proposés par l'EAFC de Poitiers  
Annexe 2 – Liste des actions de formation mises en œuvre au  
national par l'INSEI  
Annexe 3 – Liste des MIN ASH déployés par les EAFC d'autres  
académies

### Destinataires - Pour attribution

Mesdames et messieurs les IA-DASEN,  
Mesdames et messieurs les IA-IPR et IEN ET/EG, IEN/IO  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs chargés de circonscription du  
1er degré,  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,  
Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er et du 2nd degré, les  
PsyEn et les CPE

**En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février  
2017 modifié relatif à la certification d'aptitude professionnelle  
aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation  
professionnelle spécialisée, des modules de formation  
d'initiative nationale sont organisés au niveau académique,  
inter-académique ou national.**

La présente circulaire précise les modalités selon lesquelles va  
s'effectuer pour l'année scolaire 2025-2026 le recueil des candidatures  
aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la  
scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Après avoir pris connaissance des contenus de formation retenus par la  
commission nationale d'expertise (annexe 1), les candidats devront  
compléter la [démarche COLIBRIS « recueil des candidatures à un stage  
MIN »](#).

Les thèmes et identifiants des modules de formation souhaités devront  
être précisés dans leur candidature, par ordre de préférence, en se  
référant aux annexes 1 et 2.

## 1 - Le dispositif réglementaire

Le dispositif de formation mis en place par les textes réglementaires s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale

- a. Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du CAPPEI

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont **suivi la formation et ont obtenu le CAPPEI**. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé.

- b. Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des **enseignants spécialisés** qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;
- **des enseignants non spécialisés, notamment Référents de Pratiques Inclusives** pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

A partir de la rentrée 2025, les stages MIN s'articulent selon deux formats :

- Des **modules de formation nationaux**, sur les enjeux de métiers et de missions spécifiques, en lien avec l'INSEI (institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive)
- Des **modules décentralisés à rayonnement national, déployés au sein du PAF par les EAFC**

Dans ce cadre, l'EAFC de l'académie de Poitiers propose 4 stages MIN (Cf annexe 1) :

- o Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : réponses éducatives et pédagogiques expertes.
- o Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA : réponses éducatives et pédagogiques expertes
- o Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TFC : réponses éducatives et pédagogiques expertes
- o Exercer les missions de personne ressource pour l'école pour tous : positionnement, démarche, outils et partenariats.

Les candidatures doivent s'inscrire dans les objectifs de la feuille de route académique école inclusive dans une logique d'appui ressources :

- Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève en classe ;
- Assurer la continuité du parcours des élèves en situation de handicap dans les écoles et les établissements scolaires ;
- Renforcer la coopération avec l'ensemble des acteurs (MDPH, ESMS, familles, etc.).

## 2- recueil et remontée des candidatures

La liste de l'ensemble des modules de formation retenus par la DGSCO figure sur les annexes 1 à 3 :

- Annexe 1 – Liste des MIN ASH proposés par l'EAFC de Poitiers
- Annexe 2 – Liste des actions de formation mises en œuvre au national par l'INSEI
- Annexe 3 – Liste des MIN ASH non proposés par l'académie de Poitiers déployés par les EAFC d'autres académies

Une priorité sera apportée aux candidats titulaires du CAPPEI nommés sur un poste à la rentrée 2025 qui nécessite la participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement et/ou de professionnalisation et aux titulaires du CAPPEI de moins de 5 ans.

- a. Transmission des candidatures

Les candidats devront compléter avec attention la [démarche COLIBRIS « recueil des candidatures à un stage MIN »](#) au plus tard le 3 septembre 2025.

L'avis de leur supérieur hiérarchique sera sollicité via la démarche COLIBRIS.

Aucune demande ne sera acceptée au-delà de la date limite de candidature.

b. Validation des candidatures par l'Académie

Une commission académique de validation des candidatures stage MIN étudiera et classera les candidatures.

Cette commission est composée de :

- Monsieur le conseiller technique pilote du dossier Ecole inclusive
- Mesdames et messieurs les IEN EI
- Monsieur le directeur de l'école académique de la formation continue ou son représentant

Les dossiers seront étudiés au regard des priorités académiques et de l'enveloppe académique, en veillant à un équilibre entre les besoins des départements et favoriser le départ des différents publics cibles.

La validation se fera à partir des critères suivants :

- nécessité de suivre un module obligatoire à la prise de fonction sur des supports spécifiques (troubles des fonctions visuelles, troubles des fonctions motrices)
- droit d'accès pour les titulaires du CAPPEI, ancienneté générale de service ; nombre d'heures de MIN ASH suivies lors des deux dernières années.

Pour les stages MIN proposés par l'INSEI et les EAFC d'une autre académie, la liste récapitulative sera communiquée par l'Ecole académique de la formation continue aux services départementaux, après validation par les structures organisatrices.

Les candidats retenus recevront un ordre de mission établis par l'EAFC de l'académie de Poitiers.

Un webinaire sera proposé à leur attention courant octobre pour évoquer les modalités pratiques de départ en formation (prise en charge des frais de mission, et notamment possibilité de réserver un hébergement pour les formations déployées en présentiel sur plusieurs jours).

Je vous remercie de bien vouloir veiller au respect du circuit de transmission des candidatures aux modules de formation d'initiative nationale dans un calendrier que je sais contraint.

L'école académique de la formation continue reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Le recteur de l'académie de Poitiers

A blue ink signature of Frédéric Perissat, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Frédéric PERISSAT